

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département de l'Aube

**Procès-verbal de réunion du Conseil Municipal**  
**DE LA COMMUNE DE MESNIL SAINT LOUP**

Vendredi 5 juillet 2024 à 20h30

Date de convocation : 7 juin 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
13	12	13

A 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SIMON Michaël, Maire.

**Présents :** M. COURTOIS Francis, M. DEVAILLY Frédéric, Mme. JULIEN Elodie, Mme. SIMON Bernadette, Mme. SIMON Carine, M. POIROT Didier, M. VELUT Jean-Luc, Mme. VANDERWEE - DE RYCKE Angélique, M. COURTOIS Vincent, M. BECARD Joël, Mme. DELCHAMBRE-SAVIGNE Delphine.

**Excusé :** M. SIMON Grégory pouvoir à Mme. JULIEN Elodie

**Secrétaire de séance :** M. POIROT Didier.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2024.

Même Séance,

**[Délibération n° : 2024-14 - Déposée le 08/07/2024 – Certifié exécutoire le 08/07/2024.](#)**

**Objet : Subvention communale complémentaire pour l'A.P.E.L - Voyages scolaires 2024 et après.**

M. le Maire présente une demande de subventions complémentaire de l'A.P.E.L (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) de Mesnil-Saint-Loup au titre de l'année 2024 pour des séjours pédagogiques des collégiens en Normandie et aux Pays-Bas.

Le reste à charge étant élevé pour les parents :

- 449€ pour 6 élèves Mesnillats de 6eme et 5eme pour le séjour en Savoie.
- 520€ pour 5 élèves Mesnillats de 4eme et 3em pour le séjour en Pologne.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres

**DECIDE** l'attribution d'une subvention de 550€ à l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre de Mesnil-Saint-Loup, soit 50€ pour les 11 familles du village listées dans le courrier afin de palier au reste à charge.

**DEMANDE** à l'association l'A.P.E.L d'anticiper au mieux les futures demandes afin de pouvoir verser les subventions avant les fins d'années scolaires et le versement aux familles au plus tôt.

**DECIDE** de verser cette subvention directement à l'OGEC de Mesnil-Saint-Loup afin de pouvoir procéder au plus vite au remboursement pour les familles concernées.

**PRECISE** que cette délibération restera valable ces prochaines années lors d'une demande similaire de l'A.P.E.L concernant les voyages scolaires afin de palier au reste à charge pour les familles du village de Mesnil-Saint-Loup, sous réserve qu'une demande écrite soit formulée par l'association et que le conseil municipal de Mesnil-Saint-Loup ne revienne pas sur cette décision via une nouvelle délibération.

**AUTORISE** le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.

Fait et délibéré à Mesnil-Saint-Loup les jours, mois et an susdits.

Même Séance,

[Délibération n° : 2024-15 - Déposée le 08/07/2024 – Certifié exécutoire le 08/07/2024.](#)

**Objet : Convention d'adhésion au service de médecine préventive - CDG10**

Le Conseil Municipal,

VU le code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.452-47 et L.812-3 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

**CONSIDERANT** que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

**VU** les prestations proposées par le Centre de Gestion de l'Aube en matière de médecine préventive ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres.

**DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;

**INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Même Séance,

[Délibération n° : 2024-16 - Déposée le 08/07/2024 – Certifié exécutoire le 08/07/2024.](#)

**Objet : Location de la cuisine et de la petite salle attenante de la salle polyvalente sur période de travaux à l'IMPRO/APEI.**

M. le Maire expose à l'assemblée que l'IMPRO/APEI de Mesnil-Saint-Loup font d'important travaux depuis plusieurs mois sur l'ensemble de leurs bâtiments.

A partir de mi-2025, les travaux de réhabilitation de leur réfectoire et atelier de préparation culinaire, nécessitent qu'ils puissent trouver un autre endroit pour les repas du midi.

Après en avoir déjà parlé lors de précédentes réunions de conseils municipales, Monsieur le Maire a échangé et rencontré à quelques reprises les responsables de l'établissement sur les différentes possibilités que la commune pourrait proposer.

**CONSIDERANT** que la salle polyvalente de Mesnil-Saint-Loup se situe juste en face des bâtiments concernés par les travaux de l'IMPRO/APEI (8 rue des Fossés).

**CONSIDERANT** que la demande concerne les jours de la semaine du lundi au vendredi pour les repas du midi uniquement et que la cuisine et la petite salle attenante de la salle polyvalente sont libres.

**CONSIDERANT** que la capacité d'accueil des lieux seront respectés (2 services prévus) en utilisant également le hall comme lieu de repas à destination exclusive du personnel hors temps de travail (soit 6 personnes environ).

**Vu** la proposition écrite de l'équipe de direction de l'IMPRO/APEI datée du 7 juin 2024 d'un montant de location de 50 euros par jour avec paiement mensuel et reconduction expresse chaque mois en fonction de l'avancée des travaux.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres.

**DECIDE** de mettre à la disposition de l'IMPRO/APEI la cuisine et la petite salle attenante de la salle polyvalente pour la période de travaux estimée de septembre 2025 à septembre 2027 (hors mois d'août et 2<sup>em</sup> semaines de congés scolaires de février, avril et octobre ainsi que les 2 semaines de vacances de Noël). Cette période de mise à disposition peut être modifiée au besoin selon l'avancée des travaux.

**PRECISE** les conditions suivantes :

- Montant de location de 50 euros par jour d'utilisation.
- Pour les repas du midi uniquement.
- Du lundi au vendredi.
- Paiement mensuel avec décompte des jours utilisés et cette présente délibération.
- Reconduction expresse chaque mois en fonction de l'avancée des travaux.
- Nettoyage des locaux pris en charge par leur service

**AUTORISE** le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.

Fait et délibéré à Mesnil-Saint-Loup les jours, mois et an susdits.

Même Séance,

**[Délibération n° : 2024-17 - Déposée le 15/07/2024 – Certifié exécutoire le 15/07/2024.](#)**

**Objet : Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDEA**

Monsieur le Maire expose que la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle 1) et la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) ont inscrit dans le droit français les grandes lignes de l'action de la France en matière de lutte contre le changement climatique. Outre ses actions en

matière d'électricité et d'éclairage, le SDEA conseille les collectivités auboises sur la maîtrise de l'énergie, et a développé et structuré cette activité en un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), initié par l'ADEME.

Dans le cadre de ce dispositif CEP, le SDEA pourrait mettre son expertise technique à disposition de la commune, engagée en faveur du développement durable, afin de lui permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti et non bâti.

Ce service comprendrait :

- L'inventaire du patrimoine communal, la collecte des données énergétiques (relevés de consommation, données de facturation, ...) sur les 3 dernières années, et la réalisation d'un bilan énergétique global,
- L'élaboration d'un plan pluriannuel d'actions avec des préconisations hiérarchisées (actions sur les usages, investissements nécessaires, priorités de la commune, ...), en vue d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre,
- L'accompagnement de la commune dans la mise en œuvre de ce plan d'actions et sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie : développement des énergies renouvelables, conseils énergétiques sur cahiers des charges lors de la construction ou la rénovation de bâtiments,
- Le suivi annuel de la mise en œuvre du plan d'actions et de l'évolution des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine communal,
- La sensibilisation et la formation de l'équipe communale et des élus aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine.

L'adhésion à ce service donnerait lieu à signature d'une convention sur une durée de 4 ans.

Selon les dispositions de la délibération n°10 du 11 mars 2011 du Bureau du SDEA, la contribution communale à ce service serait égale à 0,7€/habitant plus 250€ la première année (soit 681,20 €), et 0,7€/habitant/an les trois années suivantes (soit 431.20€ par an).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée à la majorité de ses membres.

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDEA.

**S'ENGAGE** à verser au SDEA, sur présentation de décomptes définitifs annuels, une contribution de 681.20€ la première année et 431.20€ par an pour les trois années suivantes.

**DESIGNE** M. COURTOIS Francis, 1<sup>er</sup> adjoint en tant que « référent énergie », qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEA pour le suivi de l'exécution de la convention CEP, et Mme RENAULT Emilie, secrétaire de mairie de la commune qui assurera la transmission rapide des informations nécessaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention CEP.

Même Séance,

### Travail des commissions.

#### **Commission Bâtiment et cadre de vie gérée par M. COURTOIS Francis**

La commission s'est réunie le 17 mai 2024.

CEP - Conseil en Energie Partagé → Voir délibération n°2024-17 ci-dessus.

Mme. Laetitia THIROINE et M. Hassan ALI du SDEA sont venus nous présenter leur service de Conseil en Energie Partagé (C.E.P).

Ils nous proposent :

- De faire l'inventaire de notre patrimoine avec la collecte des données énergétiques.
- De nous accompagner sur les projets d'économie d'énergie aussi bien sur les bâtiments que l'éclairage public ou autres (énergie renouvelables, rénovation des bâtiments, subventions possibles). Mais ils nous ont bien précisé qu'ils ne sont pas maître d'œuvre et qu'ils ne montent pas les dossiers de subvention. Cependant ils peuvent nous orienter vers tel ou tel type de demande suivant le projet que nous mettons en place (Fonds verts, CEE, Climaxion etc.)
- Le suivi annuel des consommations après d'éventuels travaux.

Ils nous ont présenter un comparatif avec la commune de Chavanges (604 h) qui sur 4 ans n'a pas augmenter ses dépenses d'énergies.

En pratique il s'agit d'une convention de 4 ans.

La première année : bilan énergétique sur tous les bâtiments /état des lieux.

Les 3 années suivantes : suivi annuel des consommations et accompagnement des éventuels projets.

Coût de cette convention : La première année 0,70€/habitant +250€.

Les 3 années suivantes 0.70€/habitant et par an.

Soit 1975 € les 4 ans.

Cette convention est renouvelable par 4 ans sans le bilan énergétique /état des lieux et les 250€.

M. COURTOIS a contacté la commune de Traînel, adhérente au CEP. Elle n'a pas encore monté de dossier avec la SDEA, mais sont satisfaits de leur prestation et nous conseille d'adhérer si nous avons des projets de travaux de bâtiments.

Le tableau ci-dessous montre bien l'évolution des couts d'énergie sur tous les bâtiments sur 2 ou 3 ans malgré des consommations dirigées à la baisse surtout sur l'ensemble sportif sans doute due à une météo hivernale clémente Quand sera-t-il dans les années qui viennent ?

Comparatif simplifié								
	Moyenne sur 6 ans				2023			
Bâtiment	Électricité	Gaz	Total KWh	Total €	Électricité	Gaz	Total KWh	total €
Bibliothèque	5077	10961	16038	<b>1 306,00 €</b>	6030	8143	14173	<b>2 461,00 €</b>
Mairie	3590	31460	35230	<b>1 700,00 €</b>	2397	24320	26717	<b>2 624,00 €</b>
Salle polyvalente	8285	8210	16495	<b>1 424,00 €</b>	6606	11652	18258	<b>2 800,00 €</b>
Salle socio	7780		7780	<b>2 045,00 €</b>	7143		7143	<b>1 773,00 €</b>
Ens sportif	26550	113220	139770	<b>14 131,00 €</b>	27428	26312	53740	<b>13 486,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>51282</b>	<b>163851</b>	<b>215313</b>	<b>20 606,00 €</b>	<b>49604</b>	<b>70427</b>	<b>120031</b>	<b>23 144,00 €</b>

C'est sans doute le moment de profiter des opportunités actuelles pour remplacer des menuiseries ou des systèmes de chauffage qui de toute façon seront à faire à plus ou moins long terme. L'appui logistique du SDEA par le C.E.P peut nous aider sur l'orientation des travaux et des dossiers de subventions La contrepartie sera peut-être une mise en œuvre plus longue.

Vote à main levé pour adhérer à cette convention : 3 contre, 4 abstentions et 6 pour.

### Commission Gestion associative et culturelle gérée par M. COURTOIS Francis

La commission ne s'est pas réunie depuis la dernière réunion de conseil.

## **Commission Voirie, chemins communaux et éclairage public gérée par M. DEVAILLY Frédéric**

### **Entretien voirie :**

Il a été acheté 2 tonnes d'enrobé à froid pour réparer au mieux les nids de poule. Une première application a été réalisée chemin de la Brisatte, à voir comment cela va se comporter à cet endroit.

Ce même enrobé sera appliqué aux endroits suivants :

- Place de l'église.
- Haut du parking de la salle polyvalente au niveau le l'arbre près de l'arrêt de bus.
- Chemin du stade après les travaux de moissons.

De-même, un achat complémentaire de répare fissure a été fait pour finir de combler les crevasses sur le parvis du gymnase.

M. le Maire a fait une demande auprès de ACI3 concernant une éventuelle garantie sur l'enrobé qui a été mis en place au croisement rue de la Goguette – Grosse Haie – Chemin rouge, des fissures apparaissent à cet endroit alors que les travaux n'ont pas 10 ans d'ancienneté.

Il a été également demandé de revoir le raccord entre la rue Ferrée et la place du Terreau, le pontage ne tient pas.

La rue Ferrée commence à se fissurer de plus en plus il faudra penser à étanchéifier la rue avant qu'elle ne s'abime davantage.

### **Eclairage public :**

Les lampadaires de la Rue de la Cruée et de la ZA du Pré-Haut ont été remplacés suite à la délibération qui a été prise. Ces points lumineux sont désormais en éclairage LED

### **Divers :**

Afin que M. Joseph BECARD chemin de Neuville puisse être raccordé à la fibre, la commune va prendre en charge le remplacement du fourreau qui est endommagé entre le poteau de raccordement et son droit de propriété. M. Éric REMY sera en charge de ces travaux.

La commune va également prendre en charge la rénovation et aménagement du droit d'entrée de M. et Mme. FOURIER rue des vieilles vignes avec :

- Mise en place d'un caniveau au droit d'entrée devant son portail avec captage des eaux vers le puisard existant.
- Remise en état et élévation du niveau devant son entrée de propriété.
- Abaissement du trottoir pour un accès plus aisé.

Il a été constaté une incivilité des usager route de Palis, la chicane est court-circuitée par la gauche au niveau du lotissement. La gendarmerie est prévenue et va organiser des contrôles, un bus scolaire a déjà été rappelé à l'ordre.

## **Commission fleurissement et cadre de vie par Mme VANDERWEE - DE RYCKE Angélique**

Rien à signaler de particulier.

Même Séance,

### **Autres informations diverses :**

#### **M. le Maire informe le Conseil Municipal des éléments suivants :**

- Passage de notre commune de Mesnil-Saint-Loup de la Zone ZRR en FRR : L'exonération de taxe foncière bâtie de deux ans pour les constructions nouvelles (article 1383 du CGI) :

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Exemple : une Construction à usage d'habitation est achevée le 3 février 2024. En application du I de l'article 1383 du CGI, ce logement est susceptible d'être exonéré de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2025 et 2026. C'est une exonération déjà prise en compte. Le nouveau zonage FRR n'a aucun lien avec cette mesure, les communes peuvent seulement (par une délibération) réduire cette exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90%. Si la commune de Mesnil-Saint-Loup ne veut pas réduire cette exonération, aucune délibération n'a besoin d'être prise. Au niveau de la CFE, la commune de Mesnil-Saint-Loup est membre de la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson, qui a un régime de fiscalité professionnel unique. C'est donc au niveau de la Communauté de Communes que des délibérations concernant la CFE peuvent être prises. Autrement dit pas de nouvelles délibérations à prendre pour notre commune, mais au moins nous sommes informés de ce passage en FRR...

- Potabilité de l'eau : comme précisé dans l'infomesnil , l'eau est redevenue potable quelques jours seulement après avoir atteint la limite de nitrate de 50mg/l. D'après le SDDEA la montée (rapide et sans doute exceptionnelle et non pas durable) du taux de nitrate est liée en partie aux importantes pluies de ces derniers mois et à l'infiltration dans les nappes phréatiques des éventuels résidus du sol. Tous les autres indicateurs sont au vert. Un contrôle renforcé a été mis en place sur notre unité de distribution (Mesnil-Dierrey) afin de suivre l'évolution de ces paramètres sur 2024/2025. Lors de la dernière réunion COPE du 17 juin dernier, il a été décidé d'augmenter le tarif de l'eau de +10 % cette année pour l'année 2025. Ceci afin de pouvoir équilibrer les budgets avec des dépenses sans cesse plus importantes et des recettes qui stagnent.
- Avis et retours sur la mise en place du sens unique sur la portion de la rue de la Goguette devant le collège jusqu'au croisement avec la rue Ferrée. Avis plutôt négatifs de la population et retours de critiques assez nombreuses auprès de M. le Maire. Il est décidé à la majorité de ne rien changer et de prendre contact avec les directrices afin de proposer l'entrée de l'école et collège côté Terreau afin de sécuriser les piétons. Un agent municipal pourrait être mis à contribution afin de réguler la circulation. Départ en retraite ce mois-ci de Mme DAMOISEAU directrice de l'école Saint-Loup.
- Choix d'un modèle de columbarium 6 places à mettre en place au cimetière communal près du jardin du souvenir. Vote à main levée et à la majorité : modèle Lilas retenu à 5.530€. Celui-ci sera acheté et posé par les pompes funèbres Dormeux. M. le maire se charge de modifier le règlement en intégrant les columbariums.
- Armoire réfrigérante mobile en panne depuis quelques mois avec déjà quelques interventions payantes de la société VOILLOT. Il est décidé d'aller au bout des réparations afin que cette armoire bien utile puisse continuer à nous servir (coût total estimé des réparations : près de 2.000€).
- Nouvelle panne sur le distributeur de pain place du Terreau. Changement des griffes et contrepoids avec contrôle des poulies et tension pour 525€.

- Renouvellement de contrat en cours de négociation avec France travail (Pole Emploi) pour notre secrétaire Mme Emilie RENAULT sur 1 an et nouveau report pour M. BOUDRINGAINT Kévin dès le mois de septembre prochain.
- Suite au sinistre de fin février dernier ou un véhicule avait accidenté des poteaux et lisses bois sur 10 mètres linéaires à l'entrée du village route de Faux et après plusieurs rendez-vous sur place avec les experts de nos assurances et l'assurance du jeune conducteur, il a été convenu que nous allions recevoir une indemnité de 3.658,35€ afin de faire les réparations par nos propres moyens.
- Toujours pas de nouvelles personnes intéressées par des terrains au lotissement des vieilles vignes.
- Convention et adhésion avec l'association chats sans toit de Fontvannes : à ce jour 1 chat a été capturé sur Mesnil (route de faux). Il a été stérilisé et pucé pour 180€ facturé à la commune.
- Devons-nous continuer à louer la salle polyvalente et donner suite à des demandes provenant de l'extérieur comme le week-end dernier (nuisances, dégradations...) ou ne donner suite que si on connaît les locataires directement ou indirectement). ?
- Devons-nous retirer et effacer les tags sur le mur du gymnase côté jeux d'enfants car cela peut en attirer d'autres ou l'effet inverse. A méditer car ils deviennent nombreux dans tous les villages aux alentours et chez nous à quelques endroits dont le silo récemment. Idée de faire un tag artistique ou de tout retirer.
- Le point sur le déploiement de l'Ultra Haute Définition (UHD) sur la TNT qui a commencé son déploiement en France le 23 janvier 2024 et est disponible sur notre commune de Mesnil-Saint-Loup depuis le 11 juin 2024. Un article récapitulatif et complet sera mis dans le prochain infomesnil.
- M. le Maire est toujours en contact avec la région Grand-Est et le service en charge des dossiers d'intérêt généraux de la préfecture de l'Aube afin de faire venir d'autres opérateurs sur le pylône de télécommunication mis en place par ATC France pour le compte d'Orange. Notre commune doit bénéficier d'une couverture téléphonique dans le cadre du New Deal sans pour autant devoir subir l'implantation d'une deuxième antenne qui s'ajouterait à celle actuelle . Une demande de cohabitation a été demandé par SFR à Orange et est toujours en cours d'études. Une visite Technique a eu lieu sans remarque particulière.
- Enrobé à froid reçu et mis en place par nos employés à différents endroits (dont le chemin de la Brisatte).
- Radar mobile : Triste record à 122 km/h en entrant côté route de Dierrey. 2.500 véhicules par semaine en moyenne
- Poteau d'incendie changé devant chez Paul BECARD en bas de la grande rue. Il s'agissait du poteau le plus ancien du village et il ne pouvait plus être manœuvré et occasionnait également des fuites.
- Coupure d'électricité annoncée par ENEDIS le 22 juillet au matin de 8h20 à 10h45.



- Fête patronale de la Saint-Loup le dimanche 1er septembre 2024 à 11h45. Apéritif offert par la municipalité, suivi d'un repas partagé. Place de l'église (sortie de la messe) ou salle polyvalente si mauvais temps.

#### Tour de table :

- Des assistantes maternelles ainsi que des parents se plaignent d'un manque de place sur les trottoirs aux abords de l'école et du collège car des véhicules stationnent encore sur les trottoirs.
- Il est demandé de contacter différents habitants concernés afin de leur faire tailler les haies qui débordent parfois sur la chaussée et empiètent également sur les trottoirs et PMR. M. le Maire fera le nécessaire.

Prochaine réunion de conseil municipal : Fin septembre.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.